

Desirable level of language proficiency (indicated after position number):

- A = Beginner
- B = Intermediate
- C = Advanced

Length of postings

4. The latest edition of lengths of postings and hardship levels is attached as an annex. For further information on any changes in these levels, please contact your assignment division.

5. The decision to grant an extension is made only after thorough consultation between the assignment division, the mission, the appropriate bureau and the officer concerned.

Preferences form

6. All AS, FS and EX(FS)-1 and 2 officers (except Heads of Mission) seeking an assignment abroad in 1995 should complete the *Posting Preferences* form (EXT 1000, sample attached) and include the relevant position numbers. Preferences may also include secondments and cross-stream assignments, which will be considered as operational requirements permit.

7. Officers should attach to the form a brief memorandum outlining the reasons for their preferences, referring to their qualifications and relevant experience, and how each assignment would contribute to their medium and longer term career development.

8. Completed forms should be returned to the following assignment divisions by **October 28**.

SPG – Political/Economic Division
SPT – Trade Commissioner Service Division
SPV – Rotational Administrative Personnel Division

Foreign language training

9. Personnel assignment divisions have established, in consultation with geographic bureaus, the level of foreign language proficiency required for positions

Niveau de compétence linguistique suggéré (indiqué à côté du numéro de poste) :

- A = débutant
- B = intermédiaire
- C = avancé

Durée des affectations

4. La dernière version des niveaux de difficulté et de la durée des affectations se trouve en annexe. Pour plus de renseignements sur tout changement apporté à ces niveaux, veuillez prendre contact avec votre direction d'affectation.

5. La décision de prolonger une affectation ne se prend qu'après une consultation poussée auprès de la direction responsable de l'affectation, de la mission, de la direction générale appropriée et de l'agent concerné.

Formulaire de préférences

6. Tous les agents AS, FS et EX(FS)-1 et 2 (sauf les chefs de mission) qui envisagent une affectation à l'étranger en 1995 devraient remplir le formulaire *Préférences d'affectation* (EXT 1000, exemplaire ci-joint) et inclure les numéros de postes pertinents. On peut également indiquer ses préférences pour des détachements et des affectations au sein d'une autre filière. Celles-ci seront prises en considération sous réserve des besoins opérationnels.

7. Les agents devraient joindre au formulaire une brève note indiquant les raisons qui motivent leurs choix relativement à leurs qualifications et leur expérience pertinente, et les motifs pour lesquels ces postes pourraient contribuer à leur orientation de carrière à moyen et long terme.

8. Les formulaires remplis doivent parvenir aux directions d'affectation suivantes au plus tard le **28 octobre**.

SPG – Direction politique/économique
SPT – Direction du service des délégués commerciaux
SPV – Direction du personnel administratif permutant

Formation en langue étrangère

9. Les directions d'affectation du personnel, en collaboration avec les directions générales géographiques, ont établi le niveau de compétence en